

ÉTUDE DE CAS

Modernisation solaire réussie : First Light 1

Skyline Clean Energy Fund **réinvestit**

68 M\$ dans un projet visant à moderniser certains actifs d'énergie solaire de son portefeuille. Cette initiative vise à la fois à rehausser la valeur pour les investisseurs et à permettre au fonds de répondre à la demande croissante attendue d'énergie renouvelable.

First Light 1 (FL1) est une installation solaire au sol à grande échelle située à **Napanee (Ontario)** et dont la modernisation est en cours.

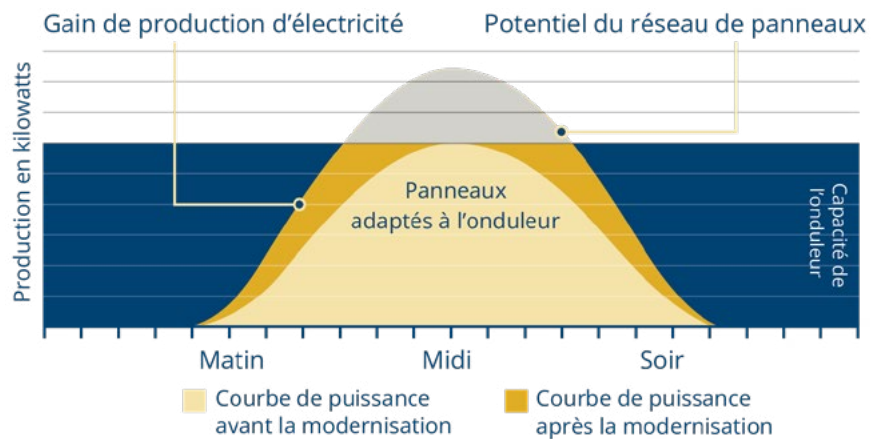


Qu'est-ce que la modernisation?

La modernisation consiste à mettre à niveau un actif d'énergie solaire et à remplacer l'équipement existant afin de maximiser la production d'électricité destinée à la vente et ainsi d'augmenter les revenus et la valeur potentielle pour les investisseurs.

L'objectif principal du projet de modernisation est de maximiser la production d'électricité en courant continu (CC) qui est transformée en courant alternatif (CA), puis qui est vendue par le fonds dans le cadre des contrats avec le gouvernement. Les travaux consistent à

remplacer et à moderniser l'équipement des installations afin qu'elles puissent générer un maximum d'électricité en CC – et donc de revenus – à tout moment de la journée. Skyline Energy, le gestionnaire d'actifs du fonds, tient compte de différents critères pour déterminer les installations solaires en portefeuille qui sont les plus propices à la modernisation.



First Light 1

Quelques chiffres

État d'avancement de la modernisation

Achèvement prévu au T3 2026

Information sur le contrat

Type : Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable (POSER), avec garantie du gouvernement de l'Ontario

Taux fixe : 0,42 \$/kWh

Durée restante : Échéance en 2029; situé sur un terrain appartenant à Skyline Clean Energy Fund

Capacité

	Pré-modernisation	Post-modernisation	Augmentation
Capacité actuelle	7 500 kWCA / 9 044 kWCC	7 500 kWCA / 14 884 kWCC	65 %
Surcapacité	21 %	98 %	46 %
Revenus annuels prévus	3,7 M\$	6,4 M\$	74 %

Aperçu du placement

Taux de rendement interne (TRI) estimé : 18,12% | Valeur estimée générée : 2 280 856 \$*

Caractéristiques du projet

Comme c'est le cas pour tous les projets d'énergie solaire que le gestionnaire d'actifs a ciblés aux fins de modernisation, FL1 fait l'objet d'un contrat dans le cadre du Programme d'offre standard en matière d'énergie renouvelable (POSER) de la SIERE, qui achète l'électricité en courant alternatif (CA) produite par l'installation. En vertu du contrat, Skyline Clean Energy Fund ne peut augmenter l'empreinte du système au-delà de la conception technique approuvée lors de sa construction initiale. Ainsi, la modernisation du projet FL1 ne peut être réalisée qu'en remplaçant les anciens panneaux solaires et onduleurs – l'équipement qui transforme le courant continu (CC) produit par les panneaux en courant alternatif (CA) – par des modèles plus récents et plus efficaces. Le nouveau matériel n'occupera pas plus d'espace au sein du périmètre actuel du système, mais en augmentera la capacité de production d'électricité en CC.

Plan du projet

Le gestionnaire d'actifs a retenu les services d'une entreprise de conception et d'installation de systèmes d'énergie solaire située en Ontario qui possède une vaste connaissance du marché ontarien de l'énergie renouvelable. Son mandat consiste à fournir des services clés en main d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction pour élaborer un plan de modernisation visant à maximiser le rendement du capital investi de Skyline Clean Energy Fund. Ensemble, les deux parties ont conçu un plan de modernisation pour le projet FL1 comprenant les éléments suivants :

- le remplacement des panneaux solaires actuels de 70 W par un ensemble de nouveaux panneaux bifaciaux de 610 W, 615 W et 620 W;
- le remplacement du câblage, des connecteurs, des combineurs et d'autres câbles photovoltaïques;
- la modernisation de la configuration actuelle afin de remplacer les 15 onduleurs Satcon de 500 kW existants par 38 nouveaux onduleurs Solis de 250 kW pour optimiser l'augmentation prévue de la taille du système.

De concert avec le gestionnaire d'actifs, le sous-traitant ne ménage aucun effort pour atténuer les risques liés au contrat en vigueur et aux flux de trésorerie provenant de l'électricité produite.

Plus précisément, le sous-traitant aidera le gestionnaire d'actifs à préparer une évaluation des impacts du raccordement et à la soumettre à la SIERE – même si l'augmentation de la capacité de production en CC des panneaux solaires est permise en vertu du contrat POSER et **protégée par la jurisprudence**. Par conséquent, Skyline Clean Energy Fund conservera l'autorisation accordée au projet FL1 d'alimenter le fournisseur local d'électricité, et ce, sans interruption.

Le sous-traitant a également accompagné le gestionnaire d'actifs dans la préparation des documents nécessaires pour mettre à jour l'autorisation de raccordement et le certificat d'inspection de l'Office de la sécurité des installations électriques avant le début des travaux – une autre précaution qui permet d'assurer le succès et la rentabilité de la modernisation.

*Prévision à la fin des travaux de modernisation. La valeur générée correspond à la valeur nette actuelle des flux de trésorerie supplémentaires du projet, déduction faite des dépenses en immobilisations.

Résultats du projet First Light 1

La modernisation du projet FL1 est en cours et devrait être achevée au début du T3 2026. Au même moment, sa production d'énergie atteindra la nouvelle capacité du système.



Après la mise en œuvre des modifications proposées, le système conservera la même capacité en CA (conformément aux exigences du contrat POSER), mais sa capacité en CC devrait être portée à 14 884 kWCC, soit une augmentation de 65 %. De plus, grâce à l'installation des nouveaux panneaux et onduleurs, ainsi qu'au remplacement du câblage, des connecteurs, des combineurs et d'autres câbles photovoltaïques, les revenus annuels prévus devraient augmenter pour passer de 3,7 M\$ à 6,4 M\$, **ce qui représente une hausse de 2,7 M\$ ou 74 %.**

En ce qui concerne la performance de l'actif modernisé au sein de Skyline Clean Energy Fund, le TRI prévu est de 18,12 %, et la valeur nette prévue s'élève à 2,3 M\$*. Ce chiffre représente la valeur ajoutée de l'investissement et aura une incidence directe sur la valeur des parts pour les investisseurs, car tous les revenus générés par les actifs seront réinvestis dans le fonds.



Alimentez votre portefeuille grâce à Skyline Clean Energy Fund dès aujourd'hui



Investissez avec Skyline et participez à la modernisation des actifs solaires pour créer de la valeur à long terme.

Numérisez le code ou cliquez sur le lien dès maintenant pour discuter avec nos spécialistes de ce que **Skyline Clean Energy Fund** peut faire pour votre portefeuille à long terme.

* Prévvision à la fin des travaux de modernisation. La valeur générée correspond à la valeur nette actuelle des flux de trésorerie supplémentaires du projet, déduction faite des dépenses en immobilisations.

Skyline Wealth Management Inc. (« Skyline Wealth Management ») est un courtier sur le marché dispensé inscrit dans toutes les provinces du Canada. Le contenu du présent document est fourni à titre d'information générale seulement et ne constitue pas une offre de titres. La vente de participations dans des placements offerts par Skyline Wealth Management est réservée à certains investisseurs admissibles conformément aux exigences réglementaires et aux dispenses en vigueur.

Les placements dans des produits sur le marché non réglementé peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres charges. Veuillez lire la notice d'offre confidentielle avant d'investir. Il n'existe aucun marché actif sur lequel les titres peuvent être vendus, et les demandes de rachat peuvent être soumises à des limites mensuelles. Les produits du marché dispensé ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment, et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement futur. Rien dans ce document ne doit être interprété comme un conseil juridique, fiscal ou comptable ni un conseil sur la réglementation ou les placements. Les investisseurs éventuels doivent procéder à une évaluation indépendante de ces questions avec leurs propres conseillers professionnels. Certains produits de placement offerts par Skyline Wealth Management proviennent d'émetteurs reliés. La liste complète des émetteurs reliés de Skyline Wealth Management ainsi que des renseignements sur leurs relations sont offerts sur demande.